



Paris, le 16 juin 2010

RESILIATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX

A la date du 16 juin 2010 la société Rubis a résilié le contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l' A.M.A.F.I. reconnue par l' Autorité des Marchés Financiers signé avec Crédit Agricole Cheuvreux.

Les moyens figurant au crédit du compte de liquidité à la date de résiliation du contrat de liquidité étaient :

- Un solde espèces créditeur de 859 946,55 euros
- 1 500 actions Rubis code isin FR 0000121253
- 1 000 Droits d'Option Rubis code isin FR 0010908954

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS

A partir du 16 juin 2010 et pour une période s'achevant au 31 décembre 2010 et renouvelable par tacite reconduction, la société Rubis a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l' A.M.A.F.I. reconnue par l' Autorité des Marchés Financiers.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité sont :

- Un solde espèces créditeur de 859 946,55 euros
- 1 500 actions Rubis code isin FR 0000121253
- 1 000 Droits d'Option Rubis code isin FR 0010908954

Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire de Rubis du 10 juin 2010. Les achats d'actions de la Société seront limités à 1 % du capital social. Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action et le montant maximale des fonds destinés à la réalisation du contrat de liquidité est fixé à 3 000 000 d'euros.